

BULLETIN D'ADHÉSION 2021-2022

À remettre au trésorier SNES-FSU de votre établissement
(ou à renvoyer au SNES-FSU Versailles, 3 rue Guy de Gouyon du Verger, 94112 ARCUEIL cedex).
Il est indispensable de dater et signer votre bulletin d'adhésion et le mandat SEPA en bas de page (si prélèvements).



Identifiant SNES (si vous êtes déjà adhérent) _____

Sexe Fém. Masc. **Date de naissance** .. / .. /

Nom (utilisez le nom connu du Rectorat précisé sur le bulletin de salaire) _____

Nom patronymique (de naissance) _____ **Prénom** _____

Adresse (résidence, bâtiment, n° et voie) _____

Code postal _____ **Ville ou pays étranger** _____

Téléphone fixe _____ **Téléphone portable** _____

Adresse électronique (respectez les caractères spéciaux) _____

Établissement d'affectation (nom et ville) _____ **Code** _____

Établissement d'exercice (nom et ville) _____ **Code** _____

Catégorie (Certifié, Agrégé, CPE, AED, AESH, PsyÉN, chaire supérieure, contractuel, classe normale, hors classe, classe exceptionnelle...) _____

Congé ou détachement (préciser sa nature) : _____

Si titulaire : poste fixe TZR

Si temps partiel, quotité : _____

Discipline : _____

Échelon et date de promotion : _____

66 % de votre cotisation syndicale est déductible du montant de vos impôts.
Si vous êtes non imposable, vous obtiendrez un crédit d'impôt à hauteur de 66 % de votre cotisation.

ADHÉSION POSSIBLE EN LIGNE SUR : www.snes.edu/adherer-maintenant

Catégories \ échelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
CERTIFIÉS/CPE/PsyÉN* 4 prélèvements de :	119 € 29,80 €	147 € 36,80 €	176 € 44 €	182 € 45,50 €	188 € 47 €	197 € 49,30 €	211 € 52,80 €	223 € 55,80 €	237 € 59,30 €	253 € 63,30 €	
Coût réel après crédit d'impôt	41 €	50 €	60 €	62 €	64 €	67 €	72 €	76 €	81 €	87 €	
AGRÉGÉS* 4 prélèvements de :	139 € 34,80 €	171 € 42,80 €	206 € 51,50 €	219 € 54,80 €	233 € 58,30 €	248 € 62 €	266 € 66,50 €	283 € 70,80 €	298 € 74,50 €	309 € 77,30 €	
Coût réel après crédit d'impôt	48 €	59 €	71 €	75 €	80 €	85 €	91 €	97 €	102 €	106 €	

*Pour les autres situations, consultez notre site internet rubrique Adhérent.

En adhérant, j'accepte de fournir au SNES-FSU et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. J'autorise le SNES-FSU à faire figurer ces informations dans des fichiers et à réaliser des traitements informatisés conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018 (voir notre charte RGPD sur www.snes.edu/RGPD.html). Cette autorisation est révoquable par moi-même en m'adressant au SNES-FSU 46 avenue d'Ivry 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique : SNES-FSU Versailles 3 rue Guy de Gouyon du Verger 94112 Arcueil Cedex.

Montant total de la cotisation : _____ € (voir ci-dessus)

Paiement par chèque joint à l'ordre du SNES-FSU Versailles.

Adhésion tacitement reconductible d'une année sur l'autre : paiement par prélèvements automatiques reconductibles. Je serai informé de leur montant et de leurs échéances en début d'année scolaire et pourrai à tout moment suspendre mon adhésion ou en modifier le mode de paiement, apporter les corrections nécessaires à ma situation et modifier en conséquence le montant des prélèvements.

Paiement par prélèvements automatiques non reconductibles (validés pour l'année scolaire en cours uniquement).

Précisez le nombre de prélèvements et leur montant :
_____ prélèvements de _____ € chacun.

Date : _____ **Signature :** _____

Le nombre et le montant des prélèvements pourront être ajustés pour que le dernier ait lieu au plus tard en août 2022 en fonction de la date de réception du bulletin.

Joindre obligatoirement un RIB, signer et compléter le mandat SEPA ci-dessous en cas de prélèvements.
N.B. : « paiement récurrent » ne veut pas dire reconductible mais autorisation de plusieurs prélèvements.

MANDAT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNES à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNES.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Vos droits, concernant le présent mandat, sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Veillez compléter en lettres capitales en respectant le précasage

NOM _____
PRENOM _____
ADRESSE 1 _____
ADRESSE 2 _____
CODE POSTAL - VILLE _____
PAYS _____
IBAN _____
BIC _____

Pour le compte de :

SNES
46, avenue d'Ivry
75647 PARIS Cedex 13

Ref : COTISATION SNES

à : _____
Le : _____
SIGNATURE : _____

MERCI DE JOINDRE UN RIB

Paiement : récurrent ou unique

Document à renvoyer à l'adresse indiquée en haut du bulletin d'adhésion

Ne rien inscrire sous ce trait

Référence unique du mandat : _____

Identifiant créancier SEPA : FR 59 ZZZ 131547